

## Calendrier

<b>6 mai 2006</b>	: protocole d'accord signé entre le Conseil général, Laval Agglomération et le Groupe Deret
<b>19 mai 2006</b>	: signature du contrat de site entre le Conseil général, Laval Agglomération et le CIACT
<b>26 octobre 2006</b>	: réunion publique d'information à Argentré
<b>6 avril 2007</b>	: signature de la convention entre la SAFER, la Chambre d'agriculture, l'ADASEA, le Conseil général et Laval Agglomération
<b>novembre 2007</b>	: désignation des bureaux d'études
<b>ÉTUDES PRÉALABLES*</b>	
<b>novembre 2007 à janvier 2009</b>	: diagnostic
<b>décembre 2007 à janvier 2009</b>	: étude hydrogéologique
<b>janvier 2008</b>	: études géotechniques
<b>février 2009</b>	: réunions de concertations
<b>février à mai 2009</b>	: faisabilité technique et environnementale
<b>juin à novembre 2009</b>	: esquisse et montage des dossiers administratifs
<b>2010</b>	: procédures administratives (instruction des dossiers par les services de l'État, enquêtes publiques, arrêté de déclaration d'utilité publique)
<b>2011</b>	: études de maîtrise d'œuvre
<b>2<sup>e</sup> semestre 2011</b>	: procédure relative à la loi sur l'eau
<b>début 2012</b>	: travaux pour première livraison des terrains aménagés
<b>à l'issue de la réalisation de la LGV</b>	: raccordement ferré à l'actuelle voie Paris-Brest

\*rappel de l'organisation des études préalables  
 - études d'aménagement (diagnostic, faisabilité, esquisse)  
 - étude hydrogéologique (réalisée)  
 - études géotechniques (réalisées)

## La concertation

Afin de mieux communiquer autour de ce projet et permettre des échanges réguliers, un comité de suivi regroupant des associations locales et un groupe de travail sur l'environnement seront prochainement constitués.

## Vous souhaitez obtenir les études

Le dossier de présentation du projet est téléchargeable sur les sites Internet de Laval Agglomération et du Conseil général.

Le diagnostic complet et l'étude hydrogéologique sont consultables aux services techniques de Laval Agglomération. Ils sont également disponibles sur CD-Rom sur simple demande via le site Internet ou par courrier.

## Glossaire

CIACT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

## Le bilan financier du projet

Le coût prévisionnel du projet (études et travaux) est de 89 millions d'euros, répartis à parts égales entre le Conseil général et Laval Agglomération. Il comprend la réalisation du nouvel échangeur.

DÉPENSES		RECETTES	
montant M€ TTC		montant M€ TTC	
études préalables	1,6	vente des terrains aménagés	20,0
acquisitions foncières	11,6	part Laval Agglomération	30,5
aménagement parc de développement économique	20,0	part Conseil général	30,5
connexion ferrée	6,0	participation et subventions (Union Européenne, État, Conseil régional...)	8,0
connexions routières	26,0		
échangeur	22,6		
divers	1,2		
<b>TOTAL</b>	<b>89,0</b>		<b>89,0</b>

Crédit photo de la couverture : 4 Vents

## Pour tout renseignement, vos contacts :

**Laval Agglomération**  
 Direction des services techniques  
 Jean-Marc Besnier  
 11, allée du Vieux Saint-Louis  
 BP 0809  
 53008 Laval Cedex  
**Tél. 02 43 49 46 51**  
 Fax 02 43 49 46 50  
[jean-marc.besnier@agгло-laval.fr](mailto:jean-marc.besnier@agгло-laval.fr)  
[www.agгло.laval.fr](http://www.agгло.laval.fr)

**Conseil général de la Mayenne**  
 Direction de l'économie et du développement local  
 Nadia Bazureau  
 39, rue Mazagran - BP 1429  
 53014 Laval Cedex  
**Tél. 02 43 59 96 91**  
 Fax 02 43 66 52 31  
[nadia.bazureau@cg53.fr](mailto:nadia.bazureau@cg53.fr)  
[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

**Prochaine étape :** la phase de faisabilité technique et environnementale fera l'objet d'une exposition et d'une réunion publique dans quelques mois.



# Parc de développement économique Laval-Mayenne

## LETTRE D'INFORMATION N°3 - avril 2009

# ÉDITO

Dans un contexte économique difficile, le projet de parc de développement économique « Laval Mayenne » porte une ambition forte pour l'agglomération lavalloise et pour l'ensemble du département de la Mayenne : donner un nouvel élan à notre économie.

À l'origine du projet, il y a ainsi la volonté partagée par Laval Agglomération et le Conseil général de la Mayenne de renforcer l'attractivité de notre territoire en accueillant des entreprises créatrices d'emplois et de richesses. Avec le concours de l'Europe, de l'État et de la Région, le parc sera implanté à la Carie, sur la commune d'Argentré. Ce site, d'une emprise de 200 hectares, offre en effet, toutes les caractéristiques nécessaires à la réalisation d'un tel projet : terrains, proximité d'un bassin d'emploi, desserte autoroutière et liaison ferroviaire. D'ores et déjà, un logisticien, le groupe Deret, a manifesté le souhait d'y acquérir 60 hectares pour disposer d'une plate-forme dans le Grand Ouest, où cette activité est encore peu présente.

Plusieurs centaines d'emplois devraient être créés par cette entreprise. Le site accueillera également d'autres activités, qui verront dans la logistique l'opportunité d'une diffusion plus efficace de leur production. Exemplarité en matière environnementale, c'est également l'ambition du parc de

développement économique. Par leur architecture, les bâtiments devront s'intégrer dans l'environnement. Une attention particulière sera également portée à la préservation des zones naturelles sensibles et à la protection des ressources en eau.

Dans cet esprit éco-responsable, ce projet intègre enfin, une réflexion poussée sur les modes de déplacement, à la fois des marchandises et des personnels. Les études préalables seront achevées à la fin de cette année. Au début de l'année 2011, après la publication des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par la Préfecture, les études de maîtrise d'œuvre débuteront. Les infrastructures routières sont dévolues au Conseil général, l'aménagement du site et les infrastructures ferroviaires à Laval Agglomération. 2012 sera l'année du démarrage des travaux. Mois après mois, des lettres d'information, des expositions et des réunions publiques vous permettront de suivre régulièrement l'état d'avancement du projet et d'exprimer votre avis. C'est la méthode que nous mettons en œuvre pour que ce grand projet, qui sera demain une vitrine du développement économique de notre département, soit une réussite.

Plus que jamais, Laval Agglomération et le Conseil général de la Mayenne entendent exprimer leur confiance en l'avenir.



**Guillaume GAROT**  
 Président  
 de Laval Agglomération



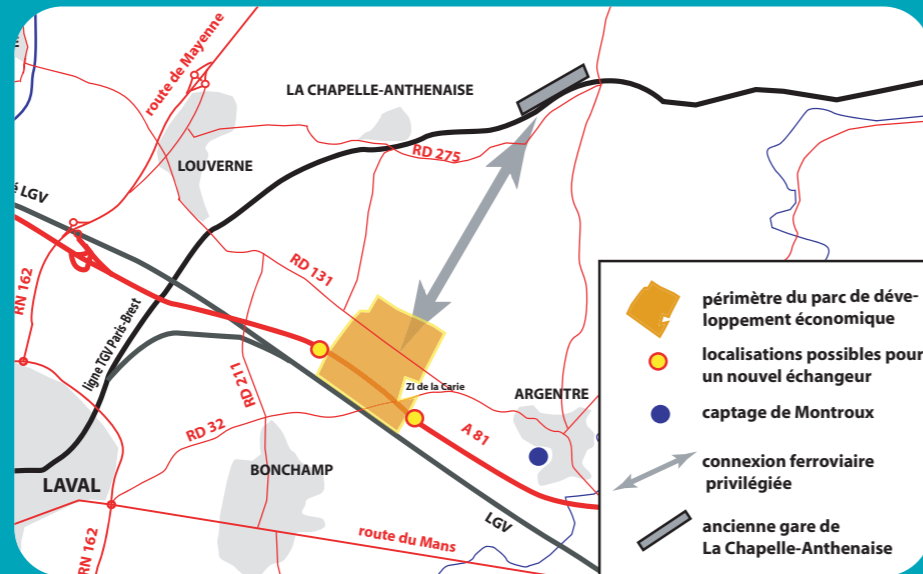
**Jean ARTHUIS**  
 Président  
 du Conseil général de la Mayenne



## Le diagnostic : première étape des études d'aménagement

L'année 2008 a été consacrée à la réalisation du diagnostic et des études hydrogéologiques. Nous avons analysé les atouts et les contraintes du site selon trois thèmes :

- le contexte socio-économique,
- le paysage et l'environnement,
- l'accessibilité et la desserte routière et ferroviaire.



### L'implication des services de l'État

Ce projet revêt une importance capitale pour l'État qui entend être un partenaire financier et technique auprès des collectivités. Les services de l'État, avec la DDE comme coordinateur, sont d'ores et déjà mobilisés sur ce projet.

## Les grands objectifs du projet :

- Améliorer l'attractivité économique de notre territoire,
- Accueillir des activités logistiques dans le Grand Ouest mais aussi des entreprises industrielles, artisanales et de services,
- Protéger la ressource en eau (captage de Montroué notamment),
- Avoir de fortes exigences environnementales pour garantir l'attractivité du site et insérer au mieux le projet dans le paysage bocager,
- Offrir un espace économique desservi par la route et le rail et bien connecté aux ports et au futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes,
- Aménager un nouvel échangeur et créer de nouvelles voies vers la route de Mayenne et la route du Mans en veillant à protéger les zones sensibles,
- Intégrer la réflexion sur le contournement Est de l'agglomération lavalloise.

## La réunion publique de présentation du diagnostic

Près de 300 personnes ont assisté à ce temps d'échanges et de débats, organisé le 20 février 2009 à la salle des Angenoises à Bonchamp, en présence de Jean Arthuis, de Guillaume Garot, des maires et de nombreux élus.

## Les principales questions posées

### Le périmètre précis du parc de développement économique est-il défini ?

Non – L'étude hydrogéologique a notamment mis en évidence un secteur vulnérable pour la nappe phréatique au Nord-Est du périmètre initial. Une vingtaine d'hectares est concernée. L'objectif est de maintenir la qualité de l'eau et d'éviter toute pollution accidentelle. Aussi, les contours du projet seront peut-être revus.

### Quand seront connus les tracés des routes ?

Des routes desserviront le futur parc de développement économique mais aussi le territoire Nord-Est de l'agglomération lavalloise (création d'un contournement routier entre la route de Mayenne et la route du Mans). Aujourd'hui, les tracés ne sont pas encore connus, tant pour le projet de contournement que pour l'échangeur nouveau à créer sur l'auto-route. Deux sites d'implantation d'un nouvel échangeur sur l'A81 sont en cours d'étude avec les services de l'État et COFIROUTE : La Carie ou La Borde-

lière (au niveau de l'aire de service de Bonchamp). Les études de faisabilité permettront de déterminer les tracés des nouvelles voies à créer, au regard des considérations environnementales, techniques, paysagères et foncières.

### Où va passer la voie ferroviaire ?

Le futur parc de développement économique permettra le transport de marchandises par trains. Il sera raccordé à l'actuelle voie TGV. Trois hypothèses de tracés ont été étudiées. Celle consistant à venir se connecter au niveau de l'ancienne gare de la Chapelle-Anthenaise est aujourd'hui privilégiée car elle offre une topographie plus favorable et la possibilité de constituer des trains complets sur le site approprié de l'ancienne gare.

### Combien d'emplois seront créés ?

Le parc de développement économique d'Argentré devrait accueillir plusieurs centaines d'emplois (600 pour DERET selon les ratios connus pour la logistique).

## Le projet d'Argentré est-il viable malgré d'autres projets en cours dans le Grand Ouest ?

Les territoires sont en compétition pour accueillir des entreprises, notamment celles liées à la logistique qui est un secteur en fort développement. Notre projet présente l'avantage d'avoir un accord avec le groupe DERET qui souhaite construire des entrepôts logistiques sur un terrain de 60 hectares.

## Pourquoi développer un parc de développement économique ?

La Mayenne a besoin d'un site d'accueil moderne répondant aux exigences du développement durable ; à la fois pour les entreprises qui voudraient s'implanter sur notre territoire mais aussi pour les entreprises locales qui cherchent des possibilités de développement.

## Quel est l'impact du projet sur le captage d'eau de la Vannerie à Louverné ?

Les services de l'État sont défavorables à la reprise des prélèvements du captage de la Vannerie du fait de la présence de plusieurs sources de contamination

dont l'ancienne décharge de la Pléchardière (Bonchamp). Néanmoins, le projet, qui se situe dans le périmètre de protection éloigné du captage, respectera la réglementation en vigueur (loi sur l'eau, installations classées, ...) y compris pour les voiries nouvelles.

## Le site sera-t-il classé SEVESO ?

Le groupe DERET intervient notamment pour les grands noms du luxe, de la cosmétique (parfums...) et de l'industrie du pneu. Le stockage de ces produits, entreposés en grande quantité, nécessite un classement dit SEVESO. Cette procédure a pour objectifs la maîtrise des risques, la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. DERET devra ainsi déposer une demande d'autorisation d'installation classée, instruite par les services de l'État, dans un souci de transparence puisqu'une étude d'impact sera soumise à une enquête publique.

## Comment les riverains et les exploitants concernés par le projet seront accompagnés ?

Quitter une maison, un lieu de travail ou un territoire est une épreuve difficile. Aussi, la volonté est

d'apporter à chacun une attention toute particulière afin que soient trouvées des relocalisations adaptées (terrain à bâtir, exploitation agricole, habitation...) et des indemnités justes.

Les études diagnostiques ont également été présentées le 9 février 2009 au Conseil général. Cette réunion a réuni des représentants des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture), des syndicats professionnels (MEDEF, CGPME, CGT, CGC, Fédération nationale des transporteurs routiers...), des associations de protection de l'environnement (MNE, Fédération départementale de la pêche), de la SAFER, du Conseil régional et du syndicat mixte des pays de Loiron et Laval.

